



FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Internet address: <http://www.epp-ed.eu>

10/07/2007 : Services postaux : Nicole FONTAINE (PPE-DE/Fr) : co-légiférer avec volontarisme et sagesse

Nicole FONTAINE a souligné mardi à Strasbourg que le Parlement européen a la tâche de "co-légiférer sur le service postal pour près de 500 millions de citoyens européens", ce qu'il doit faire avec "volontarisme et sagesse" en "mesurant bien l'impact qu'aura ses décisions sur une population aussi vaste que géographiquement diversifiée".

Prenant la parole lors du débat sur le rapport de Markus FERBER (PPE-DE / Allemagne) consacré au service postal, l'ancienne Présidente du Parlement européen a précisé que le Parlement européen devait agir "avec volontarisme, parce que le principe d'ouvrir progressivement à la concurrence la totalité des activités économiques, est non seulement inhérent à la notion même de marché intérieur sans frontières internes, mais avait été inscrit, dès 1957 dans le Traité fondateur de l'Union". "Ce principe, a-t-elle poursuivi, est bénéfique à bien des égards, comme Christine de VEYRAC (PPE-DE/ France) l'a fort justement évoqué elle aussi lors du débat. C'est le devoir et le mérite de la Commission d'agir en ce sens pour que ce principe fondamental soit mis en œuvre sans protectionnisme indu".

Le Parlement européen doit agir toutefois, a-t-elle ajouté, "avec sagesse car la finalité première de l'Union, au terme même du Traité, c'est l'Union toujours plus étroite de nos peuples, et pas seulement de nos Etats. Pour avancer, l'Europe doit être perçue par ses populations comme un plus et non comme une contrainte de plus, sans justification démontrée à leur yeux".

Nicole FONTAINE a ensuite rendu hommage au rapporteur, Markus FERBER, "pour la qualité d'écoute dont il a fait preuve durant ce long parcours ainsi qu'au rapporteur pour avis de notre Commission ITRE, Hans Swoboda". Elle a souhaité que "le vote que le Parlement émettra mercredi s'inscrive dans la ligne du récent sommet européen et qu'il soit exemplaire à cet égard".

"Le futur Traité simplifié arrêté par les chefs d'Etat et de gouvernement à l'unanimité, a-t-elle constaté, redéfinira en effet la concurrence comme un moyen de l'Union et non comme une fin. Il fera de la protection des citoyens une finalité de l'Union. A ce titre, il rappellera la spécificité des services économiques d'intérêt général par prééminence sur le principe général de libre-concurrence. Voici une excellente feuille de route car dans toutes les zones géographiques de nos pays, on l'a dit à plusieurs reprises, la garantie de la qualité du service du courrier est particulièrement sensible aux populations, parce que cela touche à leur vie personnelle quotidienne, économique ou sociale. Même s'il faut faire évoluer les choses, nous devons agir avec mesure et conscience des transitions nécessaires".

"En tant que "shadow rapporteur" du Groupe PPE-DE à la Commission ITRE, je considère que le compromis proposé par M. Ferber, est équilibré, et je vous invite, chers collègues, en écartant les dogmatismes, dans un sens comme dans l'autre, à le soutenir par votre vote", a-t-elle conclu.

Pour toute information :

Nicole FONTAINE Mdpe : +33.08.17.72.25

**Service de presse du Groupe PPE-DE : Antoine Ripoll (32/(0)475.385.62.90)
ou Anne Vahl (32/(0)475.49.33.54).**